

Établissement de rapports sur les activités d'observation après paiement de la SSUC

Recommandation pour une approche uniforme à l'égard de l'établissement de rapports de l'Agence dans l'ensemble des directions générales :

Exigences en matière de déclaration	DGCPs	DGPLAR	DGPO	DGRV	Agence
Données sur la nouvelle cotisation après paiement dans le STR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
1) Nouvelles cotisations demandées par les contribuables	X	X	X	X	
2) Nouvelles cotisations amorcées par la vérification de l'Agence	X	X	X	X	
3) Demande qui a fait l'objet d'une nouvelle cotisation	X	X	X	X	
Données de redressement après paiement dans Integras	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
1) Raison de la sélection de la charge de travail (projet pilote, lettres de refus du redressement, SERMO, renvoi)		X	X	X	
2) Total des redressements pour un employeur		X	X	X	
3) Total des redressements par programme		X	X	X	
4) Total des redressements par enjeu lié au risque		X	X	X	
5) Total des redressements par référence législative		X	X	X	
6) Contrôle des nouvelles cotisations		X	X	X	
Données sur l'effort de vérification après paiement dans Integras	Non	Non	Oui	Non	Non
1) Heures de vérification					
2) IGV					
Données sur les pénalités et les intérêts après paiement (système source à déterminer)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
1) Total des pénalités appliquées		X	X	X	
2) Total des intérêts accumulés		X	X	X	

Justification de la recommandation :

Exigences en matière de déclaration	Avantages	Inconvénient
Nouvelles cotisations dans le STR	Il s'agit du système source de la nouvelle cotisation pour chaque demande (nombre de demandes/comptes RP ayant fait l'objet d'une nouvelle cotisation).	On ne sait pas si le STR saisira le programme source générant la nouvelle cotisation.
Recommandations pour les rapports de l'Agence sur les vérifications après paiement de la SSUC dans Integras : OUI		
Redressements dans Integras	Il s'agit du système source des redressements cumulés par période de demande à l'employeur.	Deux systèmes sources sont requis pour faire correspondre les redressements de l'employeur dans Integras pour demander de nouvelles cotisations dans le STR (solution élaborée pour combler cet écart).
Redressements dans Integras	Fournit des sommaires de redressement par programme, par enjeu lié au risque et par références législatives.	L'intégrité des données est assujettie à la surveillance de l'observation des exigences en matière de saisie des données du programme.
Recommandations pour les rapports de l'Agence sur les vérifications après paiement de la SSUC dans Integras : OUI		
Effort de vérification dans Integras, heures par cas	Peut saisir les heures de vérification dans un cas Integras.	Seule la DGPO utilise cette mesure. L'établissement de rapports horizontaux produira des extraits non uniformes dans un rapport.
Effort de vérification dans Integras, heures par cas	Peut saisir les heures de vérification dans un cas Integras.	Seuls les employés du BSF peuvent facturer du temps à un cas, l'AC doit utiliser les numéros d'ordre interne. Les rapports au sein de la DGPO ne seraient pas uniformes.
Recommandations pour les rapports de l'Agence sur les vérifications après paiement de la SSUC dans Integras : NON		
Effort de vérification dans Integras, IGV	Peut saisir l'impôt généré par la vérification, le redressement de la demande	Seule la DGPO utilise cette mesure. Les rapports horizontaux ne saisiront que les renseignements pour la DGPO dans un rapport.

Effort de vérification dans Integras, IGV	Peut regrouper tous les redressements en codes de résultats de vérification pour calculer l'IGV.	Un développement de la TI supplémentaire serait nécessaire pour offrir une solution qui n'a aucune valeur, car les redressements sont déjà transférés à l'employeur.
Effort de vérification dans Integras, IGV	Saisit la réduction de l'incidence sur le revenu futur découlant d'un redressement de la demande.	Le programme qui effectue les mêmes redressements produirait des extraits différents, parce que les montants de la DGPO seraient réduits en fonction de l'incidence future sur le revenu.
Recommandations pour les rapports de l'Agence sur les vérifications après paiement de la SSUC dans Integras : NON		
Pénalités et intérêts	Requis pour déterminer l'incidence fiscale globale des redressements apportés aux demandes de SSUC.	Le processus ou le système de saisie de ces renseignements n'est pas encore connu.
Recommandations pour les rapports de l'Agence sur les vérifications après paiement de la SSUC dans Integras : OUI		

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS D'OBSERVATION

APRÈS PAIEMENT DE LA SSUC

BUT

L'Agence procède à l'observation après paiement des demandes de SSUC à l'aide d'une combinaison de techniques d'évaluation des risques et du système de vérification Integras pour examiner et vérifier l'admissibilité des montants versés à un employeur. Une approche coordonnée de l'Agence pour cette charge de travail a été choisie pour tirer parti de l'expertise du programme et pour empêcher un employeur d'être joint à plusieurs reprises par différents fonctionnaires de l'Agence au sujet d'une ou de plusieurs demandes.

La charge de travail après paiement peut donner lieu à des redressements des demandes payées, ce qui nécessiterait le remboursement des montants non admissibles, en plus des pénalités et des intérêts qui s'appliquent.

Lors de la réunion du Comité d'observation de la SSUC tenue le 19 juin 2020 Les exigences en matière d'établissement de rapports de l'Agence et de la direction générale pour les vérifications de la SSUC ont été soulevées aux fins de discussion, où il a été confirmé que l'Agence exigera des rapports sur les résultats de la charge de travail liée à l'observation après paiement effectuée dans Integras. Une détermination est nécessaire pour déterminer qui sera responsable de fournir des rapports et quels renseignements seront requis.

CONTEXTE

Validations avant paiement

L'Agence utilise une combinaison de requêtes automatisées, de validations de données et de techniques de vérification à l'arrivée initial des demandes avant l'émission du paiement. La DGCPs produit des rapports quotidiens au sujet du total des demandes reçues, y compris les redressements et les refus de chaque direction générale qui entraînent une réduction des montants des demandes payées.

Vérifications/révisions après paiement

Des vérifications après paiement de la SSUC seront effectuées auprès des employeurs avant qu'une déclaration de revenus soit produite. La DSO a confirmé que la DGCPs ne fournira pas de rapports quotidiens sur les résultats des réclamations après paiement de la SSUC.

Vérifications après la production d'une déclaration

Les vérifications du revenu aux fins de la SSUC réclamé par un employeur dans une déclaration pour une année d'imposition ne seront pas effectuées jusqu'à ce que les déclarations applicables soient produites ou doivent être produites.

PROCHAINES ÉTAPES

Exigences en matière d'établissement de rapports de l'Agence et de la direction générale

- La présidente du Comité d'observation de la SSUC, Alix MacLean, soulèvera les exigences en matière de déclaration au CGDG.
- Alix aimerait envisager un cadre d'établissement de rapports qu'elle pourrait présenter à la table du sous-

LOREM IPSUM

DOLOR SIT AMET

commissaire aux fins de discussion.

- La DSO fournira à la présidente du Comité d'observation des recommandations en matière d'établissement de rapports d'ici le mardi 23 juin aux fins d'examen.
- Les exigences en matière d'établissement de rapports de l'Agence seront approuvées lors de la prochaine réunion du CCC, le vendredi 26 juin.

Exigences en matière d'établissement de rapports du programme

- Les exigences du programme pour l'établissement de rapports sur la boucle de rétroaction sur l'évaluation des risques après paiement et la gestion de la charge de travail de la SSUC sont coordonnées par le groupe de travail après paiement de la SSUC avec des représentants de chaque secteur de programme de la DGPO, de la DGRV et de la DGPLAR.

COVID 19 – Subvention salariale d’urgence du Canada

Stratégie de mise à l’essai

Assurance de la production

Historique de révision

Version	Date	Auteur(s)	Notes de révision
0.1	10 avril 2020	Kim Rodger	Création du document provisoire initial
0.2	8 juin 2020	Srikanth Adivishnu	Révision pour inclure des phases supplémentaires
0.3	23 juin 2020	Mike Norkum	Révision avec détails supplémentaires
0.4	23 juin 2020	Darko Ajzerle	Révision avec détails supplémentaires
1.0			

Autorisation

Les soussignés ont accepté les lignes directrices définies dans le présent document. Toute modification apportée au document signé nécessitera une demande de modification officielle et devra suivre le processus de demande de modification.

_____ Jeff Bloor, directeur général de la DSEC	_____ Date
_____ Jacky Whittaker, directeur de la Division des systèmes de cotisation de la suite des entreprises	_____ Date
_____ Jim Sorofty, directeur de la Division de la gestion des lancements et essais d'acceptation	_____ Date
_____ Jean-François Bédard, directeur de l'assurance de la production	_____ Date
_____	_____ Date
c. c.	
_____	_____ Date

Table des matières

<i>Historique de révision</i>	1
<i>Autorisation</i>	2
1. Introduction	4
1.1 But.....	4
1.2 À propos de ce document	4
1.3 Aperçu.....	5
1.4 Intervenants et rôles	10
2. Approche en matière de sondage	12
2.1 Aperçu.....	12
2.2 Essai unitaire.....	13
2.3 Essais d'intégration	13
2.4 Essais d'acceptation par l'utilisateur.....	14
2.5 Essais de rendement	15
3. Gestion des déficiences	15
4. Échéancier de mise à l'essai	17
5. Risques	17
6. Portée des essais	19
7. Rapports d'étape sur la mise à l'essai	19
8. Sigles et acronymes	19

1. Introduction

1.1 But

L'objectif principal de cette stratégie de mise à l'essai est d'informer le public (à la fois la direction et le personnel technique) de l'approche proposée pour mettre à l'essai la solution de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) – COVID-19, ainsi que des contraintes, des coûts et des défis qui augmentent le risque lié à la livraison d'un produit de haute qualité. Les stratégies de mise à l'essai décrivent les caractéristiques des composantes ou du projet, les échéanciers, les types de mise à l'essai prévus, ainsi que les risques potentiels (y compris les composantes qui ne seront pas mises à l'essai, les contraintes de mise à l'essai, les éléments inconnus du projet, les hypothèses, les écarts de financement, etc.).

Cette stratégie de mise à l'essai couvre tous les changements apportés à la phase 1 de la mise en œuvre de la SSUC.

Les concepts et les méthodes qui sont utilisés dans le cadre de la stratégie de mise à l'essai de la Subvention salariale d'urgence du Canada ont été élaborés conformément aux pratiques exemplaires et aux directives de la Direction générale de l'informatique (DGI), ainsi qu'aux leçons apprises dans le cadre d'autres projets importants.

1.2 À propos de ce document

Tenue à jour du présent document	<p>Ce document sera tenu à jour et distribué par la Direction des solutions d'entreprise et corporatives (DSEC) au sein de la DGI.</p> <p>Il sera mis à jour chaque fois que cela sera nécessaire.</p> <p>Les commentaires ou les questions peuvent être envoyés à la boîte aux lettres « PA Business Intake / Service prise en charge des tests AP (CRA-ARC) ».</p>
État du document	Ce document est à l'état d' ÉBAUCHE .
Public cible	Le public visé par le présent document est la TI et les intervenants opérationnels, y compris l'équipe de projet, les spécialistes de la TI, les architectes des applications, de la technologie et des données, ainsi que la haute direction qui pourrait avoir besoin de détails concernant la stratégie de mise à l'essai du projet.

1.3 Aperçu

Le gouvernement du Canada a annoncé une subvention salariale temporaire pour une période de trois mois pour les employeurs admissibles touchés par la pandémie de la COVID-19, rétroactivement au 15 mars 2020. La subvention sera égale à 75 % de la rémunération payée au cours de la période, certaines restrictions s'appliquent.

Les entreprises admissibles (ou leur représentant autorisé) peuvent demander la subvention de 75 % en accédant aux formulaires Web sécurisés dans Mon dossier d'entreprise (MDE)/Représenter un client (RUC) ou à partir d'une page Web non sécurisée de Canada.ca.

La subvention sera demandée à l'aide d'un numéro de compte de retenues sur la paie valide, mais elle sera traitée à l'aide d'un numéro de compte de la TPS/TVH connexe dans le Système de traitement des remboursements, et le décaissement sera versé au moyen de la Comptabilité normalisée.

Le processus de remboursement générique sera utilisé pour que les demandes des employeurs soient traitées et que les dépôts directs et les chèques soient émis.

Voici les domaines qui pourraient être touchés :

- Secure Portals
- Public Affairs Branch (non-secure Canada.ca website)
- GST/HST e-Services
- Infodec
- Paydac
- Business Registration
- GST/HST Rebate Document Capture (RBCap) and Rebates Processing System (RPS)
- Portails sécurisés
- Direction générale des affaires publiques
- Services électroniques de la TPS/TVH
- InfoDec
- PAYDAC
- Inscription des entreprises
- GST/HST Rebate Document Capture (RBCap) and Rebates Processing System (RPS)

- Système de saisie des documents de remboursement de la TPS/TVH (SD Rembour) et Système de traitement des remboursements (STR))
- Comptabilité normalisée
- Revenu Québec
- Grand livre des recettes
- Rapports concernant la TPS
- Vérification
- ATASC-E
- SICE
- Système de communication avec les entreprises (SCE)

Les exigences opérationnelles détaillées sont disponibles dans les documents ci-dessous :

Phase 1



OPI CR-v1.26.docx

Le document ci-dessus décrit les changements suivants à mettre en œuvre à la phase 1, comme suit :

Phase 1 – Partie 1

- Les entreprises admissibles (ou leur représentant autorisé) peuvent demander la subvention de 75 % en accédant aux formulaires Web sécurisés dans Mon dossier d'entreprise/Représenter un client ou à partir d'une page Web non sécurisée de Canada.ca.
- Un point d'entrée sera ajouté à la page principale de MDE (MDE-08). Lorsque le lien est sélectionné, MDE transmettra aux services électroniques de la TPS le NE à 15 chiffres sélectionné par l'utilisateur.
- Un point d'entrée sera également ajouté à une page Web située sur le site Web Canada.ca. Lorsque ce point d'entrée non lié au portail est utilisé, l'utilisateur doit saisir son numéro de compte de retenues sur la paie et son CAW sur la page de saisie.
- Dans le cadre de la phase 1, seules les demandes initiales seront acceptées. Les redressements et les PAR ne seront pas acceptés.

- Les services électroniques de la TPS valideront les détails de la demande en temps réel avec divers systèmes de l'ordinateur central. Si la demande n'est pas validée avec succès, les messages seront affichés au demandeur. Si la demande est validée avec succès, le STR générera un numéro de confirmation qui sera affiché au demandeur.

Phase 1 – Partie 2

- La subvention sera demandée à l'aide d'un numéro de compte de retenues sur la paie valide, mais elle sera traitée à l'aide d'un numéro de compte de la TPS/TVH connexe dans le Système de traitement des remboursements, et le décaissement sera versé au moyen de la Comptabilité normalisée.
- Les validations en temps réel comprennent un appel au Système du numéro d'entreprise (NE) pour valider les comptes RP et RT; un appel au STR pour vérifier que l'employeur n'a pas produit de déclaration pour la même période mensuelle.
- L'adresse IP de l'appareil (p. ex., ordinateur, tablette, téléphone) qui se connecte à la page Web de l'Agence ou du site Canada.ca sera saisie et stockée dans le STR dans le cadre des détails de la demande ou du remboursement.
[redacted] protégé
- Les demandes qui ne réussissent pas les validations du STR seront transférées au système de gestion des cas du STR (qui est en fait le SGC de la CN). Le STR aura la capacité de libérer un remboursement aux fins de paiement et de permettre au personnel d'apporter des redressements en ligne à la date de début de la demande, à la date de fin de la demande et au montant de la demande de remboursement. Le nombre plus élevé prévu d'utilisateurs du SGC de la CN a une incidence sur la stratégie de mise à l'essai.
- Le STR utilisera les liens existants vers le système de Comptabilité normalisée (CN), qui émettra le décaissement. Les décaissements de la SSUC seront marqués comme un redressement, et ne seront pas compensés dans la CN ou ne verront pas l'ajout d'intérêts.
- Conformément aux directives de l'employeur sur le formulaire de demande, la CN émettra le décaissement à titre de dépôt direct ou enverra un chèque par la poste. Pour les chèques, le processus de chèque existant pour les remboursements de la TPS/TVH sera utilisé, et un encart sera inclus. Pour le dépôt direct, aucun extrant ne sera envoyé, c.-à-d. qu'un avis de cotisation (ADC) ou une lettre ne seront pas envoyés à l'employeur.
- Le système du grand livre des recettes (GLR) ajoutera le décaissement de la SSUC en tant que compte « non fiscal ».
- Le GLR créera un nouveau compte de dépenses. Le STR enverra les opérations au GLR à l'aide des grilles de remboursements génériques existantes. La CN enverra les opérations au GLR en utilisant les grilles existantes relatives au journal de comptabilité de la CN (cotisations d'un autre système de l'Agence).
- Les rapports sur la TPS seront nécessaires pour fournir des rapports d'étape horaires, quotidiens et hebdomadaires sur la nouvelle SSUC.

Voici un schéma de processus de haut niveau :

protégé



Le diagramme ci-dessous illustre l'écran d'interface de l'architecture de haut niveau de la version 2 de la RAC.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)– 75%
Recommandation – remboursements génériques (suite pour entreprise)
Vue de l'interface de l'architecture de haut niveau (VIAHN)

protégé



1.4 Intervenants et rôles

La responsabilité du processus de mise à l'essai est partagée par plusieurs secteurs : clients opérationnels de l'Agence, équipes de développement de la TI, assurance de la production (AP) et Division des essais d'acceptation (DEA). Les groupes qui fournissent du soutien, à la fois technique et fonctionnel, doivent être disponibles, au besoin, tout au long de la phase de mise à l'essai. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des rôles et des responsabilités de chaque groupe participant à la stratégie de mise à l'essai de la Prestation canadienne d'urgence – COVID-19.

Secteur des intervenants	Rôles
Équipes de développement de la TI : <ul style="list-style-type: none"> • MDE/RUC • CN • Grand livre des recettes (GLR) • PAYDAC • InfoDec • Services électroniques de la TPS • CE • STR • ATASC-E • Vérification • Rapports de l'IA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des essais unitaires et des essais d'intégration sur la solution ▪ Fournir un soutien et une réponse en temps opportun aux équipes d'essai (AP et DEA), au besoin ▪ Fournir des mesures de mise à l'essai ▪ Fournir une résolution en temps opportun des rapports d'incident (RI) ▪ Migration des codes et surveillance des environnements d'essai ▪ Fournir des comptes d'essai aux équipes d'essai, au besoin
Assurance de la production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une stratégie de mise à l'essai au nom du BPR du projet ▪ Coordonner les essais d'intégration avec les secteurs de développement des EU ▪ Effectuer les essais de rendement ▪ Établir des RI et remettre à l'essai les correctifs des RI, au besoin ▪ Fournir une réponse en temps opportun au développement de la TI sur les problèmes, les préoccupations ou les clarifications pour la résolution des RI ▪ Créer ou configurer des comptes d'essai avec un outil automatisé, au besoin ▪ Faire état des résultats des essais ▪ Coordonner le lancement dans l'environnement de production et l'ouverture de session
Équipe opérationnelle de la Direction générale de cotisation, de prestation et de service (DGCPs)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer les priorités des essais et préciser les critères de réussite des essais d'AU ▪ Fournir une approbation ou une acceptation par l'utilisateur pour autoriser le déploiement dans l'environnement de production
Section de la planification et de la conception des essais d'acceptation par l'utilisateur (SPCEAU)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la planification et de la conception des essais d'acceptation par l'utilisateur en adaptant une approche modernisée conforme aux pratiques exemplaires de l'industrie et en adaptant l'approche de mise à l'essai la mieux adaptée à l'application

Division des essais d'acceptation (DEA)	<ul style="list-style-type: none">▪ Réaliser les essais d'acceptation par les utilisateurs▪ Établir des RI et remettre à l'essai les correctifs des RI, au besoin▪ Fournir une réponse en temps opportun au développement de la TI sur les problèmes, les préoccupations ou les clarifications pour la résolution des RI▪ Faire état des résultats des essais▪ Fournir un rapport d'étape définitif sur les essais et une recommandation aux fins d'approbation
---	---

2. Approche en matière de sondage

2.1 Aperçu

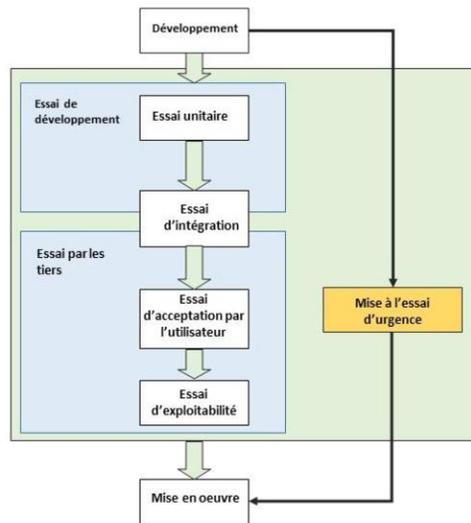
Les principaux objectifs des essais sont les suivants :

- Trouver les échecs et les déficiences
- Vérifier que les exigences opérationnelles sont satisfaites
- Valider que le logiciel fonctionne conformément aux exigences générales

Les essais seront axés sur les secteurs suivants :

1. Accessibilité pour le public – capacité des propriétaires d’entreprises canadiennes de faire une demande
2. Traitement des paiements – une fois qu’une demande a été reçue, étapes nécessaires pour remettre les fonds entre les mains des propriétaires d’entreprises canadiennes
3. La capacité des entreprises admissibles (ou de leur représentant autorisé) à présenter une demande de subvention de 75 % en accédant aux portails sécurisés, comme MDE/RUC
4. La capacité des entreprises admissibles à présenter une demande à l’aide des formulaires Web sécurisés à partir d’une page Web Canada.ca non sécurisée
5. La capacité de valider la demande grâce à divers systèmes de l’ordinateur central et d’afficher le numéro de confirmation lorsque la demande est validée avec succès
6. La capacité d’examiner les retombées du traitement automatisé et d’approuver ou de refuser les demandes
7. La capacité de consulter les détails et l’état de la subvention pour les utilisateurs internes et externes, à la fois dans les portails et dans les applications internes de l’Agence
8. La capacité des employeurs à demander une subvention pour chaque compte de retenues sur la paie

Les essais suivront le modèle de mise à l’essai de l’Agence inclus dans la Directive sur la mise à l’essai de la DGI (http://infozone/francais/protégé/itb_dgi/bst_prcts/documents/cmpl/275-f.asp) conformément au diagramme ci-dessous.



2.2 Essai unitaire

Des essais unitaires seront effectués par chaque secteur de développement afin de vérifier que le code de la composante du logiciel d'application fonctionne selon ses exigences et répond aux nouvelles exigences du système.

Les essais unitaires sont effectués pour valider le code source et seront effectués dans l'environnement de mise à l'essai des EU ou le poste de travail local des développeurs ou le serveur en bac à sable local.

2.3 Essais d'intégration

L'objectif des essais d'intégration est de mettre à l'essai les combinaisons des éléments de code individuels des essais unitaires. Les essais d'intégration sont axés sur les éléments suivants :

- Mise à l'essai de l'interface entre les composantes d'une application : mise à l'essai visant à déterminer si les objets d'une application (données, logiciels et matériel) font correctement interface. Cela comprend, par exemple, s'assurer que les écrans en ligne contiennent les valeurs attendues et que les données peuvent être transmises entre les composantes.
- Mise à l'essai de l'interface entre les applications : mise à l'essai pour déterminer si les applications peuvent communiquer entre elles. Par conséquent, ces essais valident le transfert des données (saisie, stockage et récupération des données à partir des bases de données), la création de fichiers par lots et la transmission des données en aval, ainsi que les essais de bout en bout et de connectivité des systèmes.

- **Fonctionnalité technique** : mise à l'essai pour déterminer si les messages d'erreur et les conditions de l'application sont traités conformément aux spécifications, et si la sécurité a été mise en place. Cela comprend les contrôles d'erreurs et les essais de contrôles de sécurité.

protégé

S'il y a lieu, une feuille de calcul contenant des scénarios d'essai sera préparée par l'équipe de l'AP et sauvegardée sur le lecteur J pour que tous les secteurs participants suivent les progrès de l'essai de bout en bout, effectuent leurs activités de mise à l'essai respectives et mettent à jour leur statut.

Les essais pour le traitement par lots des paiements, des décaissements, des tâches de comptabilité et de postcotisation et de l'établissement de rapports seront également effectués par les concepteurs dans le cadre des EAU et des essais d'AU.

2.4 Essais d'acceptation par l'utilisateur

L'objectif des essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU) est de vérifier que l'application répond aux exigences opérationnelles, de fournir une acceptation des changements apportés à l'application et de donner au client opérationnel l'assurance que le lancement répond aux exigences fonctionnelles et peut être migré vers l'environnement de production.

protégé

La DEA élaborera des plans d'essai et des scénarios d'essai en fonction des exigences documentées du système, exécutera les plans d'essai et les scénarios d'essai, et signalera toutes les déficiences découvertes à la DGI et au client opérationnel. La DGI enquêtera ensuite sur les déficiences

découvertes dans le cadre des EAU, en fera le suivi et les réglera. Les scénarios d'essai seront hébergés dans le cadre d'un projet dans le Système de production de rapports sur les essais d'acceptation (SPREA). Ils seront déclarés dans le rapport d'étape de la DEA.

2.5 Essais de rendement

Des essais de rendement ou des essais de charge sont habituellement effectués pour comprendre le comportement du système dans le cadre d'une charge prévue précise. Cette charge peut être le nombre d'utilisateurs simultanés prévu sur l'application effectuant un nombre d'opérations précis au cours de la durée établie. Cet essai donnera le temps de réponse de toutes les opérations commerciales essentielles. La base de données, le serveur d'applications, etc. sont également surveillés pendant l'essai; cela aidera à cerner les goulots d'étranglement dans le logiciel d'application et le matériel sur lequel le logiciel est installé.

L'environnement des essais d'exploitabilité (EE2) sera utilisé pour effectuer les essais de rendement. L'environnement des EE est un environnement d'essai de préproduction qui correspond étroitement à l'environnement de production.

L'assurance de la production effectuera les essais de rendement. Les scénarios de rendement seront élaborés et exécutés en fonction du volume de production prévu dans l'environnement des EE.

Un volume élevé de demandes est prévu lorsque les applications du formulaire Web du MDE/RUC et des services électroniques de la TPS seront lancés le 27 avril et pour les périodes d'admissibilité subséquentes, il est donc impératif que des essais de rendement soient effectués afin de s'assurer que les systèmes peuvent gérer la hausse.

Les systèmes de l'ordinateur central qui ne prennent pas en charge les applications destinées au public ne sont normalement pas visés par les essais de rendement. Selon les attentes, un nombre plus de dix fois plus élevé d'utilisateurs du SGC de la CN entraînerait des retards inacceptables dans le traitement des demandes de SSUC. Des essais de rendement ont été organisés et menés afin de recueillir des mesures du système et d'assurer la stabilité des systèmes.

3. Gestion des défauts

Toutes les défauts découvertes au cours de la phase des essais d'acceptation par l'utilisateur et des essais de rendement seront signalées à l'aide de protégé. Elles seront classées par ordre de priorité et prévues dans les migrations de codes subséquentes.

L'équipe des essais attribue un niveau de gravité aux défauts. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des valeurs de gravité à utiliser dans le cadre du projet de la Subvention salariale d'urgence du Canada –

COVID-19. En raison des délais très courts pour la mise à l'essai, le délai de traitement prévu pour chaque niveau de gravité a été considérablement réduit.

Gravité	Description
<p>Critique</p> <p>Ce niveau comprend tous les « obstacles » qui empêchent les essais de se poursuivre.</p>	protégé
<p>Élevée</p> <p>Ce niveau comprend les défauts ou les incidents où la fonctionnalité est considérablement diminuée.</p>	
<p>Support</p> <p>Ce niveau comprend les défauts et les incidents mineurs externes dont la portée est limitée ou qui sont faciles à corriger.</p>	
<p>Faible</p> <p>Ce niveau comprend tous les problèmes mineurs.</p>	

4. Échéancier de mise à l'essai

Étant donné que ces initiatives sont liées à une priorité à l'échelle du gouvernement, le déploiement doit être achevé d'ici au 27 avril 2020. Le tableau ci-dessous énumère les dates de début et de fin prévues pour chacune des phases de mise à l'essai. En raison des délais très courts, les phases de mise à l'essai se chevaucheront ou se dérouleront en parallèle.

Phase	Phase d'essai	Environnement d'essai	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase 1 – Partie 1	Essai unitaire	EU	10 avril 2020	15 avril 2020
	Essais d'intégration	EUI	15 avril 2020	17 avril 2020
	Essais d'acceptation par l'utilisateur	EAU	17 avril 2020	25 avril 2020
	Essais de rendement	EE	17 avril 2020	25 avril 2020
	Ouverture de session en environnement de production	Production	26 avril 2020	27 avril 2020
Phase 1 – Partie 2	Essai unitaire	EU	20 avril 2020	23 avril 2020
	Essais d'intégration	EUI	23 avril 2020	25 avril 2020
	Essais d'acceptation par l'utilisateur	EAU	25 avril 2020	2 mai 2020
	Essais de rendement	EE	25 avril 2020	2 mai 2020
	Ouverture de session en environnement de production	Production	3 mai 2020	4 mai 2020

5. Risques

Les risques suivants peuvent avoir une incidence sur les essais :

- Disponibilité limitée des développeurs et des testeurs en raison de la COVID-19
- Disponibilité limitée des ressources et pression exercée sur l'infrastructure de l'Agence (période de production des déclarations de revenus, volumes élevés de Canadiens qui présentent une demande de prestations et ressources de l'Agence qui travaillent à partir de la maison)
- Exigences du système non définies, imprécises ou changeantes en raison de l'urgence de l'initiative
- Délais de développement très courts, ce qui pourrait réduire les délais de mise à l'essai
- Il se peut que tous les BRC et les applications d'interface ne soient pas inclus dans les environnements de mise à l'essai

- Disponibilité de l'environnement de mise à l'essai protégé
- Planification des migrations, des déploiements et des essais entre les projets prioritaires critiques concurrents
- Élargissement de la portée normalisée des essais de l'Agence en raison des volumes extraordinaires
- Création de retards dans d'autres projets de mise à l'essai, protégé
- Disponibilité des comptes d'essai

6. Portée des essais

Cette stratégie de mise à l'essai ne couvre pas la maintenance régulière et les améliorations qui continueront d'être apportées dans les lancements futurs.

Les essais unitaires, les essais d'intégration des systèmes, les essais d'acceptation par l'utilisateur et les essais de rendement font tous partie de la portée. Les essais dans les environnements TR (formation) et MT (essais de l'application macro) sont hors de la portée.

protégé

7. Rapports d'étape sur la mise à l'essai

Afin de s'assurer que tous les intervenants sont au courant des problèmes rencontrés lors de la mise à l'essai, une réunion quotidienne sur l'état d'avancement présidée par l'assurance de la production aura lieu par téléconférence. Les problèmes non résolus seront abordés lors de la réunion quotidienne. La DEA en fournira l'état dans le rapport d'étape de la DEA.

8. Sigles et acronymes

À titre de référence rapide, voici une liste des acronymes qui sont utilisés dans le présent document.

Sigle ou abréviation	Définition
DGCPS	Direction générale de cotisation, de prestation et de service
SGA	Système de gestion de l'authentification
DEA	Division des essais d'acceptation
SPREA	Système de production de rapports sur les essais d'acceptation
DSEC	Direction des solutions d'entreprise et corporatives
PRSP	Projet de renouvellement du système de prestations
PCU	Prestation canadienne d'urgence
SSUC	Subvention salariale d'urgence du Canada
SGJI	Système de gestion des justificatifs d'identité
EOD	Exigences opérationnelles détaillées
SSDRD	Systèmes de suivi et de demandes de renseignements sur les décaissements
AU	Acceptation d'urgence (environnement d'essai)
AAE	Autorisation et authentification électroniques
IIAE	Infrastructure informatique d'affaires électroniques
AE	Assurance-emploi

RI	Rapport d'incident (faisant référence aux billets de défectuosité de JIRA)
DGI	Direction générale de l'informatique
EUI	Essai unitaire intégré
RVI	Réponse vocale interactive
protégé	
MT	Essai de l'application macro (environnement)
MDE	Mon dossier d'entreprise
BRC	Bureau de responsabilité complémentaire
EE	Essais d'exploitabilité
AP	Assurance de la production
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
RUC	Représenter un client
STR	Système de traitement des remboursements
GLR	Grand livre des recettes
CN	Comptabilité normalisée
SMT-T1	Sélection des fichiers maîtres T1
TR	Formation (environnement)
ATASC-E	Aire de travail de l'agent des services aux contribuables pour les entreprises
Ident T1	Système d'identification T1
SPCEAU	Planification et conception des essais d'acceptation par l'utilisateur
EAU	Acceptation par l'utilisateur
EU	Essai unitaire
CAW	Code d'accès Web

Groupe de travail sur la science des données

Ordre du jour de la réunion

Vendredi 10 juillet 2020

De 14 h à 15 h

Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2020 :

- Introduction et but du groupe de travail sur la science des données
- La DGI présente une proposition pour un environnement d'exploration de données partagé possible. Une réunion de suivi aura lieu avec la DGRV pour obtenir plus de détails
- Tous étaient d'accord pour avoir un groupe de plusieurs directions générales au niveau opérationnel

Ordre du jour :

1. Présentations et mot d'ouverture Maggie Moscovoy
2. Mise à jour sur l'environnement d'exploration de données et le JSP DGI
3. Aperçu des travaux actuels concernant la SSUC, la PCU et la PCUE Chaque direction
4. Projets de données possibles et prochaines étapes Toutes
 - a. Document de travail

Document de travail

Groupe de travail sur l'analyse et la science des données – Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), Prestation canadienne d'urgence (PCU), Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)

Contexte

Le gouvernement fédéral a adopté un certain nombre de mesures différentes à titre de suppléments de revenu afin d'aider les employeurs, les employés et les étudiants canadiens qui ont été touchés par la COVID-19 et ont perdu des revenus en raison de la pandémie. Ces mesures comprennent les programmes de la SSUC, de la PCU et de la PCUE.

But

Le but du présent document de travail provisoire est de proposer les éléments et les charges de travail requis pour un groupe de travail sur l'analyse après paiement et la science des données, initialement pour la SSUC, mais aussi pour la PCU et la PCUE, qui comprendra des analystes de données représentant les différents directions générales, notamment la DGPO, la DGRV, la DGPLAR (organismes de bienfaisance), la DGCPs et la DGI.

Analyse et science des données

L'analyse fait référence à la découverte, à l'analyse et à la communication de tendances significatives dans les données. L'analyse peut contribuer à une meilleure compréhension des données, qui mènera à une prise de décisions améliorée et efficace au sein d'une organisation. L'Agence a diverses équipes de recherche et d'analyse réparties dans diverses directions générales, composées d'analystes de données et de scientifiques (groupe/niveau ES) qui sont compétents dans l'analyse des bases de données de l'Agence accessibles dans les espaces de travail de l'environnement d'exploration de données (application de données pures ou SPD).

Proposition :

Créer un groupe de travail (responsable : DOCVNE, Maggie Moscovoy, Steve Shalaby). Grâce à l'utilisation de logiciels d'analyse, comme Open Source R, SAS ou SPSS, pour interroger les demandes de SSUC (qui seront suivies par les demandes de PCU et de PCUE) et en appliquant les concepts statistiques et de science des données, nous pouvons tirer parti d'une combinaison de recherches de données complexes et d'algorithmes de pointe pour détecter les tendances afin de repérer les transactions frauduleuses potentielles. De plus, en accédant à la SPD, les analystes de données peuvent compléter et combiner les données sur la SSUC, la PCU et la PCUE à d'autres bases de données de l'Agence en vue de mieux orienter nos stratégies globales d'évaluation et de détection des risques. Un autre objectif pourrait consister à appliquer l'analyse des données pour mieux comprendre la composition des données sur la SSUC, la PCU et la PCUE ou faire des prédictions.

Tâches à accomplir

Une liste de tâches et de charges de travail précises devra être établie pour ce groupe de travail. Comme il est indiqué ci-dessus, l'analyse et la science des données pourraient apporter de nouvelles façons et

techniques de comprendre et de détecter les tendances dans les données de la SSUC, de la PCU et de la PCUE. Une fois convenues, des tâches précises pourraient être confiées à de plus petits groupes d'analystes de données. Voici quelques idées préliminaires pour mettre en évidence le pouvoir et l'ensemble des compétences de l'analyse et de la science des données (**en prenant la SSUC comme exemple pour le moment**):

protégé

protégé

REMARQUE : Il y a actuellement un groupe de travail sur l'IA de la SSUC responsable de l'élaboration d'algorithmes de risque automatisés pour le programme de vérification après paiement de la SSUC. Par conséquent, il est important que ce groupe de travail ne reproduise pas les extraits de risque, mais qu'il complète (s'il y a lieu) les enjeux liés au risque et les algorithmes de risque cernés par le groupe de travail sur l'IA de la SSUC.

ÉBAUCHE

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) Analyse

Division du renseignement d'entreprise
Juin 2020

000236

Aperçu

000237

Aperçu de la SSUC (en date du 17 juin 2020)

- Nombre total de demandeurs de la SSUC distincts : 244 989
- Répartition des demandeurs de la SSUC par nombre de demandes

protégé

000238

Pages 000239 à 000264 sont protégé

PROTÉGÉ